|  |  |
| --- | --- |
| **Assemblée des Radiocommunications (AR-19)Charm el-Cheikh, Égypte, 21-25 octobre 2019** | **logo_F_** |
|  |  |
|  |  |
| **SÉANCE PLÉNIÈRE** | **Document RA19/PLEN/84-F** |
| **31 octobre 2019** |
| **Original: anglais** |
|  |
| compte rendu de la sixième séance plénière de l'assemblée des radiocommunications |
| Vendredi 25 octobre 2019 à 9 heures |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  | Documents |
| **1** | Ouverture de la séance | – |
| **2** | Adoption de l'ordre du jour | [ADM/29(Rév.1)](https://www.itu.int/md/R19-RA19-ADM-0029/en) |
| **3** | Projet de rapport de la Commission de contrôle budgétaire à la séance plénièreLe Président de la Commission de contrôle budgétaire a présenté le rapport (Document PLEN/69). Aucune observation n'a été formulée et il a été pris note du document. | PLEN/[69](https://www.itu.int/md/R19-RA19-C-0069/en) |
| **4** | Examen des documents établis par la Commission 4Les Documents PLEN/72 et 74 ont été élaborés après consultation du secrétariat et présentés à l'Assemblée. Ces deux documents ont été approuvés et n'ont fait l'objet d'aucune autre observation. | PLEN/[72](https://www.itu.int/md/R19-RA19-C-0072/en), [74](https://www.itu.int/md/R19-RA19-C-0074/en) |
| **5** | Examen des documents établis par la Commission 5L'Administration de la République islamique d'Iran a proposé de rédiger une note d'information ainsi que des lignes directrices à l'intention des Vice-Présidents nouvellement désignés, afin qu'ils se familiarisent avec les méthodes de travail des commissions d'études (CE). Ces notes d'information pourraient être communiquées au GCR pour examen. Les délégués des Administrations du Cameroun et de la Côte d'Ivoire ont également souscrit à cette proposition.Le Document PLEN/63 contient le projet de révision de la Résolution UIT-R 7, qui comporte principalement des mises à jour d'ordre rédactionnel. L'Administration israélienne a proposé d'ajouter des références croisées aux travaux du Groupe de coordination intersectorielle (ISCG). Les participants ont approuvé cette proposition et ont invité le secrétariat à ajouter les références en question sur les pages web des CE.Le délégué de l'Administration du Sénégal a mis en exergue les difficultés rencontrées pour participer aux réunions des groupes de travail (GT) et des CE lorsque les documents sont disponibles en anglais uniquement. L'Assemblée a invité le Directeur du BR à faire rapport sur cette question à la prochaine session du Conseil. Le Document PLEN/63 a ensuite été approuvé.S'agissant du Document PLEN/73, qui contient un projet de texte du procès-verbal de la plénière de l'AR sur les Résolutions UIT-R 15 et 1, un certain nombre de modifications ont été reçues concernant le terme «membres». «L'AR-19 charge le Groupe consultatif des radiocommunications (GCR), sur la base des propositions présentées par les États Membres et les Membres de Secteur et après consultation des Présidents des commissions d'études, d'examiner la durée maximale du mandat des Présidents des groupes de travail des radiocommunications et de soumettre un rapport sur les résultats de cet examen à l'AR-23.En outre, l'AR-19 charge le GCR, compte tenu des propositions présentées par les États Membres et les Membres de Secteur et après consultation des Présidents des commissions d'études, d'examiner s'il y a lieu de réviser la Résolution UIT-R 1, y compris d'ajouter des dispositions relatives à la formation des nouveaux Présidents et Vice-Présidents des commissions d'études.» Le texte a été approuvé.Le Document PLEN/70, qui contient le projet de révision de la Résolution UIT-R 2, a été présenté. Aucune observation n'a été formulée et le document a été adopté. Le Document PLEN/71, qui contient le projet de révision de la Résolution UIT-R 1, a été présenté. Il conviendrait d'examiner plus avant deux points en suspens. Le premier a trait au § A2.6.2.1.2 et le second au § A2.6.2.2.3.6. Deux textes ont été proposés concernant ces deux points. Des discussions ont eu lieu et il a été proposé de supprimer le § A2.6.2.1.2, proposition qui a été approuvée par les participants. Le § A2.6.2.2.3.6 a été modifié conformément à un texte soumis de manière informelle. L'AR a invité le GCR à déterminer les modifications qui pourraient être apportées à la Résolution UIT-R 1 concernant les procédures d'approbation à suivre lorsqu'un texte se rapporte à des thèmes intéressant plusieurs CE. L'AR a également décidé qu'il conviendrait de distribuer les objections soulevées pendant la procédure d'approbation. | PLEN/[63](https://www.itu.int/md/R19-RA19-C-0063/en), [70](https://www.itu.int/md/R19-RA19-C-0070/en), [71](https://www.itu.int/md/R19-RA19-C-0071/en), [73](https://www.itu.int/md/R19-RA19-C-0073/en) |
| **6** | Groupe de rédaction sur la Recommandation UIT-R [IMT‑EESS] de la CE 7Le Document PLEN/75 contient le texte suivant:«Le projet de Recommandation UIT-R [IMT-EESS/SRS COORDINATION] élaboré par la Commission d'études (CE) 7 a été communiqué pour adoption par correspondance, mais ce projet n'a pas été adopté, comme indiqué dans la Section 5 du Document 7/1001.À l'AR-19, certaines administrations ont proposé d'examiner cette Recommandation pour approbation, estimant qu'elle est suffisamment aboutie et constitue un élément important pour faciliter la décision qui pourrait être prise par la CMR-19 concernant le point 1.13 de l'ordre du jour.Lors de l'AR-19, d'autres administrations ont exprimé des préoccupations et se sont dit opposées à l'approbation de cette Recommandation à l'AR-19, estimant que la méthode utilisée dans ce projet de Recommandation UIT-R risque de ne pas donner des résultats exacts pour ce qui est de la taille de la zone de coordination. Elles ont insisté sur la nécessité de poursuivre les travaux sur ce projet dans le cadre de la CE 7 et d'améliorer la coordination avec la CE 5 avant son approbation définitive, étant donné que des préoccupations ont été soulevées par le Groupe de travail (GT) 5D avant le début de la procédure d'adoption par correspondance, préoccupations qui n'ont pas été pleinement prises en considération.Compte tenu des points de vue présentés ci-dessus, l'AR-19 a conclu qu'il était nécessaire que la CE 7 continue d'améliorer cette Recommandation. Par conséquent, l'AR-19 charge la CE 7, en étroite coopération avec la CE 5 concernant l'élaboration de la Recommandation et compte tenu des contributions qui seront soumises par la CE 3, de poursuivre l'élaboration de ce projet de Recommandation dès que possible au cours du prochain cycle d'études, en tenant compte des résultats de la CMR-19, et de tout mettre en œuvre pour mener à bien ses travaux sur ce projet de Recommandation, dans la mesure du possible, à la première réunion de la CE 7 qui se tiendra en 2021 et d'engager la procédure d'adoption et d'approbation après consultation de la CE 5. Au besoin et selon le cas, il pourra être procédé à des révisions ultérieures de cette Recommandation.» Les participants en sont convenus. | PLEN/[75](https://www.itu.int/md/R19-RA19-C-0075/en) |
| **7** | Groupe ad hoc Plen-1Le Document PLEN/76 contient le projet de révision de la Recommandation UIT-R M.1036-5. Une question en suspens qui appelait une décision a trait à l'adjonction éventuelle d'une note de bas de page dans la Pièce jointe 1 ou dans une autre partie du document, indiquant que la Pièce jointe 1 ne fait pas partie du *recommande*, mais constitue un descriptif de la Recommandation. Les participants sont convenus d'apporter cette modification et ont approuvé la Recommandation, étant entendu que la Pièce jointe 1 ne fait pas partie du *recommande* et constitue un descriptif de la Recommandation. Le délégué de l'Administration australienne a proposé de faire une mise à jour d'ordre rédactionnel en ajoutant le Rapport M.2841 dans la liste des documents cités en référence dans le texte. La Recommandation a été approuvée dans son intégralité, moyennant ces modifications.  | PLEN/[76](https://www.itu.int/md/R19-RA19-C-0076/en) |
| **8** | Liste des Résolutions UIT-R (AR-19)Le Document PLEN/77 a été présenté et les participants l'ont approuvé. | PLEN/[77](https://www.itu.int/md/R19-RA19-C-0077/en) |
| **9** | Rapport du Président du CCV Le Président du CCV a présenté son rapport sur les activités du CCV lors du dernier cycle d'études de la CE.Le secrétariat traitera les informations figurant dans les Documents CCV/[1002](https://www.itu.int/md/R15-SG05-RP-1002/en), [1003](https://www.itu.int/md/R15-SG05-RP-1003/en) et [1004](https://www.itu.int/md/R15-SG05-RP-1004/en), en vue d'élaborer une nouvelle Résolution 4. | CCV/[1001](https://www.itu.int/md/R15-CCV-RP-1001/en), [1002](https://www.itu.int/md/R15-CCV-RP-1002/en), [1003](https://www.itu.int/md/R15-CCV-RP-1003/en), [1004](https://www.itu.int/md/R15-CCV-RP-1004/en) |
| **10** | DiversLes noms des personnes désignées pour occuper les fonctions de Présidents et de Vice-Présidents du GCR et de la RPC sont indiqués ci-dessous:

|  |  |
| --- | --- |
| **RPC** |  |
| Présidente | Mme C.-L. Cook (Canada) |
| Vice-Présidents | M. M.A. Abaga Abessolo (Gabon) |
|  | M. M.A. El-Moghazi (Égypte) |
|  | M. A. Kühn (Allemagne) |
|  | M. J. Lim (Corée (Rép. de)) |
|  | M. S. Pastukh (Fédération de Russie) |
|  | Mme K. Zhu (Chine) |

|  |
| --- |
| **GCR** |
| Président | M. D.O. Obam (Kenya) |
| Vice-Présidents | M. E.H. Abdouramane (Cameroun) |
|  | M. M. Alkahtani (Arabie saoudite) |
|  | M. M.S. AlMuathen (Émirats arabes unis) |
|  | M. T. Ewers (Allemagne) |
|  | M. S. Harutunyan (Arménie) |
|  | M. D. Ibarra (États-Unis) |
|  | M. L. Luisa La Franceschina (Italie) |
|  | M. V. Martínez Vanegas (Mexique) |
|  | M. A.K. Nwaulune (Nigéria) |
|  | M. A. Vassiliev (Fédération de Russie) |
|  | M. K.-J. Wee (Corée (Rép. de)) |
|  | M. Y. Xie (Chine) |

Suite aux discussions sur la présidence de la RPC-23, les participants ont fait part de leur intention de donner une suite favorable à la candidature de la CEPT, et en particulier de l'Allemagne, si elle est présentée, pour le cycle d'études suivant. Le Président de la Commission 3 a rappelé aux participants que la Commission poursuivrait ses travaux après la fin de l'Assemblée et se réunirait lors d'une séance unique, le samedi suivant à 9 h 30, pour harmoniser les travaux dans les six langues de travail.  | - |
|  | Le Président a levé la séance à 16 heures. |

 S. PASTUKH

 Président de l'AR-19